

## Les arguments du Conseil fédéral

**La réglementation du travail dominical dans les magasins des aéroports et des grandes gares qui est proposée ici tient compte des nouveaux modes de vie. L'importance du dimanche, jour chômé, n'est pas remise en question. La révision de la loi sur le travail favorisera les transports publics et créera des emplois. La protection des travailleurs continuera d'être garantie. Le Conseil fédéral approuve le projet pour les raisons suivantes :**

L'expérience montre que beaucoup de gens apprécient la possibilité de faire leurs courses le dimanche dans les gares ou les aéroports. Or la réglementation actuelle est insatisfaisante car s'ils ont le droit d'ouvrir leur magasin le dimanche, certains commerçants des gares et des aéroports n'ont pas l'autorisation de faire travailler du personnel ce jour-là. De plus, les tribunaux ont souvent été obligés par le passé de se prononcer sur le type de produits dont les voyageurs ont besoin ou non. La modification de la loi sur le travail apporte la clarté voulue: le critère qui autorisera désormais les magasins des aéroports et des gares à occuper du personnel le dimanche ne sera plus le type de produits qu'ils vendent, mais uniquement le nombre de voyageurs que ces aéroports et ces gares accueillent.

La nouvelle réglementation est plus claire

Les travailleurs pendulaires sont aujourd'hui plus nombreux et les trajets pour se rendre au travail plus longs. Dans beaucoup de couples, les deux époux travaillent. Les habitudes de consommation ont suivi le mouvement. Pouvoir faire ses courses le soir et le dimanche répond donc aux besoins nés de l'évolution de la société et de l'économie.

Il faut aller avec son temps

La nouvelle disposition est conforme aussi à la politique des transports et à celle de la protection de l'environnement, car elle renforce l'attractivité des transports publics. De plus, les loyers versés par les commerçants aux entreprises ferroviaires ou aéroportuaires contribuent à financer les transports publics.

Favoriser les transports publics

Un élargissement prudent du travail dominical maintiendra des emplois et en créera de nouveaux. Il ouvrira des perspectives bienvenues aux personnes qui cherchent à travailler à temps partiel. Des mesures d'accompagnement protégeront les droits des personnes qui travailleront le dimanche.

Maintenir les emplois et en créer de nouveaux

Les craintes du comité référendaire de voir disparaître le dimanche, jour chômé, sont infondées. L'interdiction de travailler le dimanche n'est pas fondamentalement remise en question. Le dimanche continuera d'être un jour de repos et de détente.

Le dimanche n'est pas en danger

Le comité référendaire écrit dans ses arguments qu'il ne conteste pas « les règles en vigueur », ni celles qui valent « pour les commerces situés dans les gares ». On pourrait alors penser que la situation actuelle ne changera pas en cas de non. Or c'est inexact, car beaucoup de magasins des gares et des aéroports ont l'autorisation d'employer du personnel le dimanche jusqu'à la date de la votation, mais pas au-delà. En cas de refus de ce deuxième objet, cette autorisation leur sera retirée.

Que se passera-t-il en cas de non?

**Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral et le Parlement vous recommandent d'accepter le projet de modification de la loi sur le travail.**



